

DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAIRIE DE GIROUX

8 Route de Graçay

36150 GIROUX

02.54.49.73.82. mairie.giroux@wanadoo.fr

Arrêté n° 2023_05 du 03 juillet 2023

ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de Giroux,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 2020_08 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 1^{ère} classe** est établi comme suit pour l'année 2023

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
RICHARD François	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Giroux
Le 03 juillet 2023

Le Maire, Nicole SAUGET



Publié le : 03 Juillet 2023

DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAIRIE DE GIROUX

8 Route de Graçay

36150 GIROUX

02.54.49.73.82. mairie.giroux@wanadoo.fr

Arrêté n° 2023_06 du 03 juillet 2023

ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de Giroux,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 2020_08 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** comme suit pour l'année 2023.

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Mouchet Marie - France	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Giroux
Le 03 juillet 2023

Le Maire, Nicole SAUGET



Publié le : 03 Juillet 2023.